

LA REMISE DU LABEL AJE

En 2010, Jeunesse et Entreprises lançait le Label AJE. Celui-ci a pour objectif de clarifier, officialiser et authentifier les passerelles entre le monde de l'éducation et celui de l'entreprise en s'appuyant sur l'engagement et la qualité des actions menées par les entreprises et les établissements d'enseignement pour renforcer et développer les relations jeunes/entreprises.



En octobre 2012, une vingtaine de « candidatures » a été retenue par Jeunesse et Entreprises, ce qui porte à plus de 70 le nombre de lauréats (entreprises et établissements d'enseignement) en France. Une remise officielle du Label AJE, en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale, a été effectuée le 11 octobre par les Clubs AJE régionaux lors du colloque national de Jeunesse et Entreprises, avec pour objectif d'entraîner dans le sillage des lauréats de nombreuses nouvelles initiatives en faveur des jeunes.

AQUITAINE

Entreprise

- Solutions Tech Prod (Blanquefort)

Établissements d'enseignement

- AFEPT (Association pour la formation et l'éducation permanente à Tivoli (Bordeaux))
- Lycée La Ruche (Bordeaux)

PAYS BASQUE

Établissement d'enseignement

- Lycée Saint Joseph (Hasparen)

CHAMPAGNE ARDENNE

Établissements d'enseignement

- Lycée Saint Jean-Baptiste De La Salle (Reims)
- Lycée François Bazin (Charleville-Mézières)

PICARDIE

Entreprise

- Coach and Co (Chantilly)

Établissements d'enseignement

- Collège La Fontaine des Près (Senlis)
- Collège Michelet (Creil)
- Lycée André Malraux (Montataire)

MAINE-ET-LOIRE

Entreprises

- Effets de Couleur (Cholet)
- ACML Fayat Group (Saumur)

Établissements d'enseignement

- Lycée professionnel Sainte Marie (Angers)
- Lycée Chevrollier (Angers)
- Lycée polyvalent Sadi Carnot - Jean Bertin (Saumur)

SEINE-SAINT-DENIS

Établissement d'enseignement

- Lycée Voilaume (Aulnay-Sous-Bois)

PARIS

Établissement d'enseignement

- Lycée Albert de Mun

VAL D'OISE

Entreprise

- Cefival (Persan)

LE LABEL AJE

Marque de reconnaissance, le Label AJE est aussi un engagement des entreprises et des établissements d'enseignement fondé sur des initiatives concrètes et significatives de rapprochement entre les jeunes et les entreprises. Il vise à valoriser les passerelles entre le milieu éducatif et le monde de l'entreprise pour faciliter la formation et l'insertion professionnelle des jeunes.

COMMENT OBTENIR LE LABEL AJE ?

Dossier de candidature

Le processus de labellisation s'appuie sur l'analyse de la « fiche de candidature » de l'entreprise ou de l'établissement d'enseignement justifiant de la qualité et du nombre d'actions menées en faveur des jeunes, témoignages à l'appui. Il doit prendre en considération chaque entité dans son environnement propre (taille, métiers, situation géographique...) et répondre aux critères définis dans la grille d'évaluation établie par AJE.



Conditions d'attribution du Label AJE

L'attribution du Label AJE est faite sur proposition des Clubs AJE auprès d'un jury national, dans un processus de concertation et en association avec :

- les Clubs AJE qui sont habilités à examiner des candidatures,
- les experts AJE et d'éventuels représentants ou partenaires institutionnels du milieu économique ou éducatif.

L'attribution du Label AJE est consentie par le jury AJE pour une durée de 2 ans renouvelable après une nouvelle évaluation, ce qui permet de garantir le principe de progrès et de respect des engagements pris par l'entreprise ou l'établissement d'enseignement concerné.

En recevant le Label AJE, l'entreprise ou l'établissement d'enseignement concerné s'engage également à pérenniser leurs actions destinées, en relation avec les entreprises et établissements locaux, à informer et former et insérer le plus grand nombre de jeunes et d'enseignants à la vie de l'entreprise et à ses métiers.

Principaux critères permettant l'obtention du Label AJE

Pour l'entreprise	Pour l'établissement d'enseignement
<ul style="list-style-type: none">• Participer, selon ses possibilités, à des forums, colloques et portes ouvertes sur l'entreprise et ses métiers.• Accueillir des jeunes dans l'entreprise, que ce soit dans le cadre d'un stage, d'une alternance ou de visites d'entreprises.• Assurer le suivi et l'accompagnement personnalisé des jeunes dans l'entreprise (stagiaires et alternants).• Accueillir des enseignants au sein de l'entreprise.• Soutenir les actions d'AJE développées par le Club AJE local en faveur des jeunes et des enseignants.	<ul style="list-style-type: none">• Participer, selon ses possibilités, à des forums, colloques et portes ouvertes sur l'entreprise et ses métiers.• Accompagner chaque stagiaire en lui apportant des éléments d'information pour faciliter son choix d'entreprise d'accueil.• Solliciter les professionnels pour présenter en cours l'entreprise et ses métiers ainsi que pour organiser des visites pour les jeunes et les enseignants.• Informer les jeunes sur l'alternance.• Soutenir les actions d'AJE développées par le Club AJE local en faveur des jeunes et des enseignants.

**Demandez votre dossier de candidature à Jeunesse et Entreprises
au 01 47 55 08 40 ou par mail à aje@jeunesse-entreprises.com**